



AMAP'PORTE : CONTRAT D'ENGAGEMENT FRUITS septembre 2017 à avril 2018

Pommes, pectine, une pomme par jour éloigne le docteur (an apple a day keep the doctor away, disent nos voisins avisés d'outre-Manche).

Rejoignez l'Amap et consommez des pommes pour toutes ces bonnes raisons, et :

- maintenir la possibilité de consommer à un prix abordable des produits frais, de qualité, biologiques, et bons !
- assurer l'existence d'une agriculture paysanne, recherchant l'autonomie des fermes.
- anciens ou nouveaux, soyez toujours les bienvenus dans l'Amap : les adhérents participent concrètement à la sauvegarde de sols propres, au maintien de la diversité des espèces, et aux meilleurs repas.

Chèques à établir à l'ordre : SCEA Château Gaillard

1 - LES CONTRACTANTS

Paysan : SCEA Château Gaillard Le Château 49410 Saint Laurent du Mottay	Consom'acteur : Nom..... Adresse :..... Tél :..... Courriel :
--	--

2 - TERMES DU CONTRAT

ATTENTION, si vous êtes NOUVEL ADHÉRENT, l'adhésion annuelle d'un montant minimum de 5 € est obligatoire pour souscrire un contrat (chèque à établir à l'ordre d'AMAP'PORTE). Une seule adhésion est nécessaire pour l'ensemble des produits proposés par l'AMAP.

Sont proposés des paniers de fruits biologiques (pommes, poires...) produits par Joël et Bruno BOISTAULT, les paniers sont cumulables.

Types de panier	Paiement mensuel	Paiement par 2 mois	Paiement en une fois	Signature
Pommes ou équivalent 5 kg	10 € x 8	20 € x 4	80 €	
Pommes ou équivalent 10 kg	20 € x 8	40 € x 4	160 €	
Pommes ou équivalent 13,5kg	25 €	50 €	200s €	

3 - CONDITIONS DU CONTRAT

Chaque consomm'acteur recevra des sacs ou **clayettes en bois à retourner** de 5 ou 10 kg ou plus selon les contrats.

Le consomm'acteur prend un engagement ferme de réservation pour la période en versant ses chèques **à l'ordre de SCEA CHATEAU GAILLARD**, correspondant au montant des paniers, et encaissés chaque début de mois selon le nombre de chèques effectués

4 - JOUR ET LIEU DE DISTRIBUTION

Le **2^{ème} vendredi de chaque mois** de 18h à 19h30 à la ferme des Petites Noues à Chemillé. Chaque récupération devra être faite au plus tard le samedi. **La première distribution aura lieu le vendredi 8 septembre.**

5 - RÉSILIATION

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau. Fait le :

Signature des paysans	Signature du consomm'acteur	Contrat (accompagné des chèques) à retourner en deux exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP) au référent fruits : <i>Isabelle Flinois</i> 1 impasse des Hirondelles 49120 La Jumellière 0241641972
-----------------------	-----------------------------	---